

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 7 juin 2023

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Sylvie DEZARNAUD, Charles ZILLIOX, Frédérick DUBOUCHET, Claudine PERROT-BERTON, Gilles VIAL, André FERRAND, Luc THOMAS, Diane VIGIER

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS, Simon PLENET, Christophe DELORD, Philippe GENTY

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Léo WARTELLE, Emma THIBERT

Autres personnes présentes pour l'atelier modèles économiques : Patrick METRAL, Karine JOFFRE

Lieu : Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Vienne

Horaires : de 9h00 à 12h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Echange sur l'avis à rendre dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat
- Atelier participatif dans le cadre de l'étude sur les modèles économiques territoriaux

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 3 mai est validé à l'unanimité.

POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le 5 juillet à 9h** dans les locaux du SMRR, bâtiment Ellipse dans l'Espace Saint-Germain à Vienne.

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT et de l'Interscot, les équipes du SMRR se sont mobilisées dans le cadre d'un colloque organisé par la Fédé des Scot et le CNFPT sur les activités économiques et la sobriété foncière. Le SMRR était excusé lors de la dernière AG de la Fédé des SCOT du 16 mai et lors de la rencontre des Présidents de SCOT de l'AMELYSE le 3 mai.

Concernant les réunions relatives aux PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en mai concernant des projets d'aménagements ainsi que concernant la révision/élaboration de plusieurs PLU(i) : Ville Sous-Anjou, Préaux, Saint-Jeure-d'Ay, PPA PLUIH Annonay Rhône Agglomération, Sarras, Hauterives, Saint-Rambert d'Albon, Luzinay et Châteauneuf de Galaure. Début juillet, deux réunions de travail sur les PLUI d'EBER et d'ARA sont programmées les 4 et 6 juillet.

Concernant le volet économique, plusieurs réunions ont été organisées concernant les études friches en mai (Munas, Saint-Appolinard, Saint-Vallier-Hackathon, Lalouvesc, Annonay-Hackaton...). De nouvelles réunions sont programmées en juin pour les friches de Pont-Evêque, Châteauneuf de Galaure, le Péage de Roussillon, Saint-Vallier). Le SMRR a organisé le 6 juin une rencontre avec les équipes de la CDC/Banque des Territoire et un atelier avec les techniciens des EPCI dans le cadre de l'étude sur les modèles économiques territoriaux. Enfin, une rencontre est prévue le 7 juin après-midi avec les représentants de l'enseigne LIDL.

Concernant le volet déplacement, suite aux ateliers organisés en avril et mai dans le cadre de la concertation lancée par le Ministre des transports pour réfléchir sur les mobilités du Sud Lyonnais, une réunion de restitution finale est programmée le lundi 12 septembre à 17h à Saint-Priest en comité technique et le 4 juillet à 9h30 en format COPIL.

Concernant la mise en œuvre de la trajectoire ZAN, le Président Philippe Delaplacette est allé à la rencontre des élus de la CCI Nord Isère le jeudi 25 mai dans les locaux de la CCI à Vienne.

Concernant le volet énergie, le SMRR a participé à la restitution de l'étude du plan paysage du PNR du Pilat centré sur l'intégration des énergies. Le SMRR a prévu de se mobiliser le 13 juin prochain dans le cadre du GT sur la transition énergétique et l'environnement organisé pour les départements de la Drôme et l'Ardèche.

Concernant le volet EAU, une réunion du SAGE a eu lieu le 11 mai (SMRR représenté par Rives Nature). Un COPIL important est organisé dans le cadre du PAPI Sanne-Dolon le 9 juin prochain. Enfin, une réunion est programmée le 23 juin prochain avec David Bouvier et les équipes de la CCPDA pour échanger sur les problématiques de la ressource en eau et ses conséquences sur les autorisations d'urbanisme de la Galaure.

Concernant le volet Environnement, Yannick Simon a organisé une visite de la centrale photovoltaïque de Saint-Romain en Gal (suivi des mesures environnementales) le 9 mai dernier. Rives Nature a participé aux rencontres de la biodiversité de la Drôme le 16 mai. Plusieurs réunions sont programmées en juin dont le COTECH du Plan de Gestion de l'ENS Cance-Ay et une réunion territoriale

Rhône-Médian (zones humides). Une réunion du réseau de veille et du Bureau de Rives Nature aura lieu le 23 juin prochain à Saint-Maurice l'Exil. Enfin, Rives Nature participera aux rencontres TEN à Thonon les Bains.

Le SMRR se rendra aux rencontres nationales des SCOT à Nimes les 15 et 16 juin.

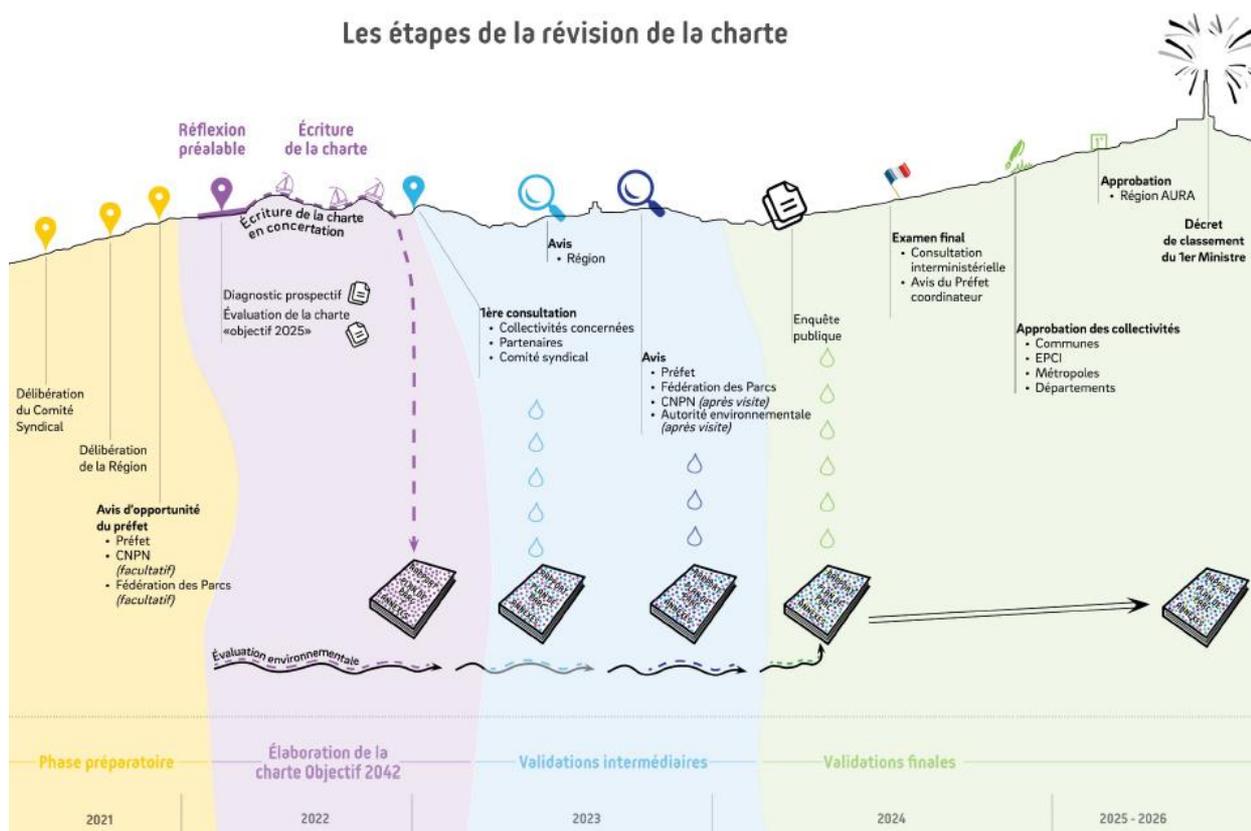
Le SMRR a été sollicité à nouveau par l'équipe en charge du montage du dossier UNESCO suite au séminaire organisé en avril dernier. Une participation financière de 15K€ (en 2023 et en 2024) est proposée pour l'étude de faisabilité sur le dossier de candidature. Les élus confirment leur accord en indiquant que cela évitera une dépense supplémentaire aux EPCI concernées.

La prochaine conférence de l'habitat des Rives du Rhône aura lieu le vendredi 20 octobre prochain à Chanas. Thierry Kovacs et Sylvie Dezarnaud seront excusés (assemblée plénière de la Région AURA). Cette rencontre sera centrée sur les enjeux de santé et de biodiversité dans l'habitat et le logement. Dans ce cadre, le SMRR a obtenu de l'ORS AURA une étude d'environ 15 jours sur la thématique de la santé à l'échelle du SCOT (co-financement ARS).

Enfin, un COTECH avec les techniciens des 6 EPCI a eu lieu le 22 mai.

PREPARATION DE L'AVIS DU SMRR SUR LE PROJET DE REVISION DE LA CHARTE DU PNR DU PILAT

Les étapes de la révision de la charte



Pour rappel, le SMRR a été destinataire du projet de révision de la charte du PNR du Pilat il y a maintenant plusieurs semaines dans le cadre d'une démarche pro-active du PNR, la loi ne prévoyant pas d'obligation de consultation des partenaires.

Charles Zilliox indique que cette démarche de concertation a permis de faire travailler les communes et les EPCI sur la charte. Désormais, tous les acteurs partenaires du PNR ont pris connaissance de la charte actuelle et du projet de révision du document. Charles Zilliox indique qu'il attend du SCOT des Rives du Rhône, à l'image des premiers retours du SCOT Sud Loire, des propositions ambitieuses permettant d'aller plus loin sur les intentions. La date d'approbation finale reste envisageable en 2026 à périmètre constant.

5 orientations guident les réflexions dans le cadre de la révision :

- **Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire**
- **Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire**
- **Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux**
- **Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources**
- **Tendre vers une plus grande sobriété et une plus grande résilience**

A ce stade, et suite à plusieurs relectures croisées de la charte actuelle et du projet de révision, le SMRR a travaillé sur des remarques/questions davantage que sur des propositions :

- La méthode proposée par le parc est intéressante puisque, à ce stade, aucune obligation de consultation des partenaires n'est prévue par les textes réglementaires → Démarche participative et volontaire du PNR.
- La portée juridique/contractuelle des objectifs chiffrés indiqués dans la charte pose question : Charles Zilliox rappelle qu'ils ne seront pas conservés.
- La réalité opérationnelle et les moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs chiffrés interroge.
- Les engagements des signataires mériteraient d'être détaillés (plusieurs acteurs sont souvent mentionnés sans que des informations précises ne soient apportées sur les rôles/responsabilités de chacun)

Le Président Philippe Delaplacette indique qu'après échange avec les élus, il est important de ne pas « ajouter de la règle à la règle » mais bien de porter des objectifs de qualité et de bonne prise en compte des spécificités des territoires couverts par le Parc, ce que le SCOT a toujours fait.

Le SMRR va proposer dans ce sens un avis qui formulera des propositions permettant d'alimenter la révision de la charte.

ATELIER ENTRE ELUS DANS LE CADRE DE L'ETUDE SUR LES MODELES ECONOMIQUES DES RIVES DU RHONE

Suite à la présentation des éléments de diagnostics quantitatifs par Magali Talandier lors de la dernière conférence économique des Rives du Rhône, Manon Loisel qui copilote cette étude a réalisé un travail qualitatif complémentaire avec :

- Des entretiens individuels avec des entreprises, acteurs économiques du territoire
- Un travail de revue de presse historique sur les sujets économiques à l'échelle des Rives du Rhône
- Un atelier avec une quinzaine de techniciens des EPCI du SCOT

Quelques rappels préalables issus de la première restitution du mois de mai :

Avec un taux d'emplois industriels (qualifiés d'emplois productifs) supérieur à 22%, les Rives du Rhône constitue une forme de *Métropole productive* entre les métropoles/agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence.

La spécialisation industrielle du territoire est liée à un ensemble de secteurs productifs : la pharmacie, l'automobile, les produits minéraux, les meubles, l'industrie chimique, la fabrication d'équipements électriques, le textile, le caoutchouc et plastique, l'IAA, « autres industries manufacturières » (très souvent en lien avec la santé) ... La diversité des secteurs est un réel atout pour le territoire. A l'échelle des Rives du Rhône, plus encore qu'au niveau de chaque EPCI, l'enjeu principal est de se positionner comme un territoire stratégique pour la réindustrialisation de l'Europe et de la France. La question du potentiel d'économie circulaire peut être posée et pourrait être couvert à travers l'un des ateliers de l'AMI. La diversité industrielle est le fruit d'une complémentarité entre les différents EPCI (l'automobile à Annonay, le meuble et les autres activités manufacturières (Maroquinerie, santé) en DrômArdèche, la papeterie à Vienne Condrieu agglomération, la chimie sur Entre Bièvre et Rhône, etc.

Le modèle de développement économique du SMRR doit être pensé et soutenu à 360 degrés, en croisant de manière transversale les enjeux suivants :

- Affirmer et se positionner sur les nouvelles dynamiques industrielles dans une logique d'écosystème ;
- Maintenir l'accompagnement et l'essor de l'économie résidentielle ou économie de proximité, essentielle pour le territoire (résilience, accueil des nouvelles populations) ;
- Développer l'Economie Métropolitaine Ordinaire au service de l'industrie ;
- Proposer, en lien avec la création de France Travail, la mise en place d'un accompagnement « sans couture » entre l'ensemble des partenaires de l'emploi, des formations et les entreprises ;
- Incarner une trajectoire de décarbonation à grande vitesse des grands sites industriels émetteurs de CO2 (plateformes chimiques Osiris et Saint-Clair-du-Rhône/Les Roches de Condrieu, Saïca Paper à Laveyron...) ;
- Devenir un démonstrateur d'une sobriété foncière et hydrique compatible avec le développement des activités productives. Le profil « industrialo-résidentiel » du territoire est un atout, mais qui peut aussi générer des tensions (acceptabilité des activités industrielle de plus en plus difficile). Ce profil reste une spécificité peu commune en France, avec –en plus– la proximité des axes de communication, le potentiel du fluvial, et le voisinage de métropoles dynamiques.

Le format retenu pour l'atelier de ce jour est celui d'une discussion ouverte, entre élus, organisée autour de 5 axes thématiques :

1. Virage industriel et arbitrages ZAN Habitat/Economie

Rappel des principaux constats de l'étude :

L'accélération industrielle se double d'une accélération résidentielle

- Après plusieurs années de déclin, l'emploi exportateur a augmenté de **+4,1% entre 2016 et 2019**. On constate une montée en puissance des activités industrielles, en appui sur des secteurs différenciés, de petites industries très spécialisées (déclin de l'automobile mais maintien de la chimie, de l'IAA, de la santé, d'équipements de protection, d'articles divers).
- Un taux de croissance de la population supérieur à la moyenne régionale avec **+1700 habitants par an** répartis à égalité entre solde naturel et solde migratoire, avec sur-représentation des familles avec enfants et retraités.
- Le nombre d'emploi par actif diminue de façon continue. **80 emplois pour 100 actifs**, un taux qui était de 90% en 1999.

Le ZAN comme contrainte de plus pour les acteurs économiques

- De nombreuses entreprises en croissance qui ont des **projets d'extension** (IVECO, Aixam, As Maroquinerie, MP Hygiène, Guillin, Concept Fruits, ...).
- Un impératif de préservation et d'accompagnement de **la dynamique agricole** auquel le ZAN peut utilement contribuer.
- Des acteurs privés qui appréhendent des **concurrences entre projets** résidentiels et projets économiques dans les futurs travaux de planification.

Claudine Perrot-Berton estime qu'il est difficile d'arbitrer entre les deux thématiques Habitat/Economie, il y a d'ores et déjà des tensions fortes notamment sur le Nord du territoire du SCOT.

Sylvie Dezarnaud indique que le ZAN est injuste car il ne prévoit pas de différenciation entre urbain/rural, il convient par ailleurs de ne pas oublier l'agriculture mais laisser une liberté de choix dans les arbitrages.

Philippe Delaplacette indique que le foncier est un sujet sensible pour tout le monde, en particulier s'agissant du foncier des ZA (Tous les EPCI réfléchissent à la mise en place de baux à construction).

Karine Joffre partage l'idée que la prise en compte des études et des contraintes pour aménager des fonciers économiques engendre des prix du foncier proches de celui du centre des agglomérations. Comment dans ces conditions accueillir à un coût raisonnable (Sujet central sur les friches).

Charles Zilliox précise qu'à ce stade les efforts de mutualisation ne sont pas assez importants. Il indique qu'il y a un enjeu de différenciation et une logique d'équilibre à grande échelle.

Philippe Delaplacette souhaite qu'à travers cette étude, nous puissions travailler la complémentarité entre les territoires du SCOT, notamment avec les enjeux croisés du ZAN.

Patrick Métral : pas d'industrie mais des zones artisanales et des ressources fortes autour du tourisme, volonté de se tourner vers les collègues EPCI voisines / Qualité de vie et emplois situés à proximité

Difficile de trancher entre foncier éco/habitat

L'Etat qui ne doit pas être l'empêcheur de tourner en rond

2. Industrialisation et résilience de la base économique

Magali Talandier et Manon Loisel rappellent que la forte diversité de la base industrielle des Rives du Rhône (santé, automobile, agro, chimie, luxe/textile, ameublement, papeteries...) constitue un atout

important, notamment lors des crises économiques. Cette résilience est cependant mise à mal par un niveau très important d'emploi intérimaire, plus impacté par les crises. Il est rappelé par ailleurs que le tissu économiques des Rives du Rhône est complémentaire à celui de la Métropole de Lyon, et qu'il présente des ressemblances avec Rovaltain.

Un territoire industriel est un territoire plus exposé à la concurrence

- Le territoire a la chance de s'appuyer sur une **diversité de secteurs** industriels importante avec des bonnes complémentarités (textile/luxe, automobile, chimie, ameublement, santé...).
- Les secteurs industriels sont davantage soumis à concurrence internationale que les autres, avec une exposition importante au moment des crises. Importance de l'emploi **intérimaire** comme variable d'ajustement.
- Le territoire a mis **onze ans pour se « remettre » de la crise de 2008** (retour au niveau d'emploi d'avant la crise) ce qui est plus long que la moyenne des territoires en France.

Le profil industriel s'oppose-t-il au développement d'autres activités ?

- Certains acteurs du tourisme regrettent que le profil industriel du territoire freine le développement de certaines activités : « *A Annonay les restaurateurs travaillent bien le midi ils n'ont pas intérêt à ouvrir le soir et le week-end. Pendant longtemps lorsqu'IvecoBus fermait au mois d'août la ville s'arrêtait... il ne reste plus rien pour les touristes !* » (OT Ardèche Grand Air)
- Certaines **activités de support** sont dépendantes de l'activité industrielle et donc elles-mêmes exposées : ex. de ViaLogistique qui a fermé après Tetra Medical

Sylvie Dezarnaud rappelle l'enjeu majeur des formations, les problèmes d'hébergement et la nécessité de réfléchir à un campus mutualisé avec des formations qui correspondent aux besoins des différentes filières : tourisme, services à la personne... Sur tourisme, il faudrait pouvoir proposer du clé en main sur plusieurs territoires à cause notamment du problème d'hébergement.

Philippe Delaplacette, évoquant les sujets touristiques promeut l'idée d'un « panier de territoire » que le dossier UNESCO pourrait incarner : identité de territoire, totem commun, nécessité de créer une identité propre.

Karine Joffre indique que sur l'hébergement des solutions existent grâce aux mutualisations mais les acteurs ne se parlent pas toujours (par exemple les logements des internes/étudiants vacants pendant la période estivale)

S'agissant de l'agriculture, Philippe Delaplacette souhaiterait que les acteurs privés du tourisme et de l'agriculture en fassent plus pour la promotion du territoire en collaboration avec le public (exemple des viticultures avec leur label).

3. Services à la population et virage industriel

Les difficultés de recrutement restent constantes du fait des niveaux de chômage au plus bas mais il est rappelé que cette problématique est globale et pas uniquement à l'échelle des Rives du Rhône.

Tensions sur la main d'œuvre et attractivité du territoire

- Des entreprises industrielles qui se confrontent à des difficultés de recrutement, **malgré des efforts réalisés sur les conditions de travail** (augmentation des salaires, flexibilité des horaires, recrutement en CDI de personnes sans diplômes formées sur place, ...). Chamatex, Frappa, Groupe Rivoire, Daher, ...
- Certaines attendent **que le territoire valorise davantage ses atouts** « *On arrive parfois à attirer un trentenaire qui vit en agglomération et veut se mettre au vert. Mais notre challenge est de*

communiquer sur la région et de dire qu'on est dans un coin agréable, il y a des activités sympathiques, on y mange bien ! ». Daher vannes

Les fonctions de services à la population et d'accueil sont en tension

- Problématique d'**hébergement** des saisonniers ou des prestataires ponctuels, en matière agricole, pour les prestataires de la centrale, pour les prestataires de la pétrochimie...
- Problématique de l'**accès aux soins** et à la **petite enfance** qui pèse sur l'attractivité du territoire (cf. entretien centrale nucléaire)
- Qui a des impacts sur l'**emploi féminin** : temps partiels, contrats courts, intérim et un taux de chômage féminin supérieur à la moyenne régionale (taux de chômage masculin est inférieur à la moyenne)

Sylvie Dezarnaud évoque les difficultés sur le volet petite enfance : manque de crèches..., et la nécessité de valoriser le cadre de vie des Rives du Rhône, atout important notamment pour le volet touristique (où les sujets restauration/hébergement ne sont pas encore au niveau des attentes).

Karine Joffre présente l'outil de communication réalisé par Annonay Rhône Agglomération pour valoriser les atouts du territoire auprès des entreprises, de leurs salariés et surtout dans une optique de recrutement de nouveaux collaborateurs afin de favoriser leur implantation résidentielle sur le territoire. Parmi les atouts/contraintes, l'offre de soin est souvent un facteur important pour les entreprises et leurs salariés. ARA a souhaité réhabiliter un bâtiment pour localiser le service de santé au travail et accueillir des entreprises.

Claudine Perrot-Berton indique que VCA a travaillé sur l'attractivité des internes en leur proposant des soirées de découverte du territoire lors de Jazz à Vienne. Elle indique que réfléchir à un « guide du nouvel habitant » permettant de montrer tout ce qui existe sur le territoire serait intéressant.

Le volet accompagnement des conjoints (pour la recherche d'un emploi) doit aussi être pris en charge par les collectivités pour favoriser des localisations résidentiels des nouveaux salariés sur le territoire.

Les élus partagent l'idée d'un package commun à travailler ensemble dans ce sens.

4. Acceptabilité des activités productives et virage industriel

Rappel des premiers constats de l'étude :

La vocation industrielle se heurte à la vocation résidentielle

- La multiplication des **recours** sur des grands projets (Inspira, projets de méthaniseurs, usine de Paracétamol de Roussillon...)
- Des mobilisations qui réunissent des **nouveaux habitants** avec nouvelles attentes (néo-ruraux) mais aussi des **anciens salariés de l'industrie**.

Plusieurs sujets de craintes émergent :

- La **santé environnementale** : autour des nuisances, des pollutions olfactives, des fumées, ... (ex. Tetra Medical et les potentielles expositions à l'oxyde d'éthylène)
- L'**accès à des ressources en tension** : autour de la ressource en eau (Inspira), de l'accès au foncier, ...

Sylvie Dezarnaud indique que le volet communication/sensibilisation est au cœur des enjeux en matière d'acceptabilité. Il est nécessaire de communiquer auprès de tous les publics, même si certains acteurs ne semblent pas ouverts au dialogue en première approche (exemple des journées

Développement Durable de la plateforme OSIRIS organisées chaque année avec les représentants de la société civile).

Philippe Delaplacette confirme que l'expression de tous les avis, même contraires, est toujours intéressante et permet d'avancer. Il insiste sur la nécessité de parler des sujets de tension dont les risques industriels car cela permet d'objectiver et souvent de rassurer.

Le volet acceptabilité des activités est central à l'échelle des Rives du Rhône. La mise en tension du territoire par les ressources : eau notamment, oblige l'ensemble des acteurs à se mettre autour de la table pour coconstruire des trajectoires de développement sobres et vertueuses. Les modèles historiques de création de valeur sont réinterrogés.

5. Virage industriel et gouvernance du territoire

Est-on prêt à poursuivre les échanges sur les enjeux économiques à grandes échelles, avec quels réflexes de coopération territoriale ?

Les élus partagent l'impérieuse nécessité de travailler en collaboration avec les territoires voisins mais dans un dialogue « gagnant-gagnant » et non sous la contrainte.

Le travail à l'échelle du SCOT doit permettre de favoriser la mise en place d'une ingénierie mutualisée, notamment pour la recherche de subventions et la réponse aux AMI/appels à projet. L'enjeu d'un lobbying plus fort du territoire auprès des instances nationales est aussi pointé par les élus.

Dans ce sens, les Rives du Rhône souhaite se positionner d'ici cet été dans le cadre de la nouvelle session de l'Atelier des Territoires qui portera sur la thématique : "Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs".

Elle fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui traite des interactions positives à réinventer entre aménagement et activités productives, entre développement et création de valeurs, dans le nouvel écosystème territorial qu'instaure la transition écologique, au plus près des territoires, en particulier les plus fragiles, aussi bien en zone rurale que périurbaine ou urbaine, en France hexagonale comme dans les Outre-mer.

La transition écologique est envisagée dans son potentiel transformateur du modèle de développement territorial, créateur de valeurs matérielles (biens et services destinés aux consommateurs ou aux entreprises) mais aussi immatérielles (bien-être, santé, connaissances, culture, etc.).

Les projets lauréats de l'AMI ont vocation à devenir des démonstrateurs pour les autres territoires confrontés aux mêmes problématiques, avec une triple dimension intégratrice :

- Exploratoire et opérationnelle : conception de projets innovants et à forte valeur ajoutée ;
- Exemplaire et répliquable : qualité et lisibilité du processus de coconstruction et des stratégies adressées ;
- Pédagogique et interpellante : apprentissage collectif et formulation de propositions constructives par rapport aux difficultés rencontrées.

Le projet de candidature qui s'appuiera sur des projets concrets à l'échelle des Rives du Rhône sera présenté lors du Bureau de juillet prochain.

Le Président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 12h00 et remercie les élus qui se sont mobilisés lors du petit-déjeuner d'inauguration des locaux.